

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
6 décembre 2022
DATE D’AFFICHAGE
7 décembre 2022

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 26

L’an deux mille vingt deux
Le treize décembre à 20 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET,
Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Delphine
FOUQUET, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Denis MINIER, Jean-Philippe
GUYON, Eric ANDRE, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Sylvie
LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER et Marie CHEVALIER

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché le : 22 décembre 2022
et que la convocation au Conseil a
été faite le 6 décembre 2022

ETAIENT ABSENTS Mélanie BOCQUENET (donne pouvoir à Christian POIRIER),
Philippine DANGREAU (donne pouvoir à Hakim ACHIBET), Benoît CHAUVIN
(donne pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Pierre CASTILLON (donne pouvoir à
Eric ANDRE), Nicolas ROUGET (donne pouvoir à Damienne FLEURY), Pascale
FEGER, Louis MASSARD (donne pouvoir à Philippe PAUMIER) et Jérôme DELISLE
(donne pouvoir à Marie CHEVALIER).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETARE DE SEANCE : Maryse BAYBAY

OBJET : Demande de subvention DETR DSIL Chaudière Médiathèque 2023
Rapporteur : Fanny PIRA

Vu l'appel à projets DETR/DSIL lancé par la Préfecture de la Sarthe pour l'année 2023,
Considérant l'éligibilité à la DETR de la commune d'Yvré l'Évêque,

Dans le cadre de sa politique de rénovation énergétique et de lutte contre le changement climatique, la commune
d'Yvré l'Évêque a prévu de remplacer la chaudière de la médiathèque en 2023.

Au vu de l'audit énergétique réalisé en 2019, l'installation d'une chaudière à condensation permettra un gain de
38 % d'énergie primaire (voir synthèse en annexe).

Dans ce cas, ce projet est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et à la Dotation de
Soutien à l'Investissement Local (DSIL) proposés par l'Etat.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention de 50 % auprès de l'Etat au titre de la
DETR ou de la DSIL au titre de l'année 2023 pour ce projet dont le coût est estimé à 34.670 euros HT (soit
41.604 euros TTC).

Le plan de financement de cette opération est défini comme suit :

DEPENSES (EN EUROS HT)		RECETTES (EN EUROS HT)	
Travaux chaufferie	30.470 €	DETR/DSIL (50%)	17.355 €
Remplacement des pompes	4.200 €	Commune d'Yvré l'Évêque (50 %)	17.355 €
TOTAL	34.670 €	TOTAL	34.670 €



DEL 22-090

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- autoriser Madame le Maire à déposer une demande au titre de la DETR/DSIL pour l'année 2023 pour un montant de 17.355 euros,
- attester de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- attester de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- attester de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Votes

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yvré l'Évêque, le 21 décembre 2022

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame le Maire,
Damienne FLEURY



P.O.